

Conditions générales d'affaires

1. Acceptation

Les présentes conditions générales d'affaires s'appliquent à tous les contrats de livraison et autres prestations de Fischer & Cie. AG et de Egger + Co. AG (ci-après dénommés la société). En passant une commande, l'acheteur reconnaît tous les points des présentes conditions générales, ainsi que les différentes conditions de vente et de livraison

- de matériaux de construction
- acier / services de construction / acier d'armature / technique de fixation / quincaillerie

qui font partie des présentes conditions générales. Les conditions dérogatoires ne sont contraignantes que si elles sont confirmées par écrit par l'entreprise et signées légalement.

2. produits / masse / qualité

Sans accord particulier, nous livrons les produits et le matériel en qualité commerciale, en appliquant les conditions et les tolérances d'usine en matière de masse, de poids, de qualité, etc.

3. conditions de livraison

Toutes les livraisons, y compris les livraisons franco de port, sont effectuées aux risques du destinataire, à l'exception des livraisons effectuées par les camions de la société ou par un transporteur mandaté par la société. Le destinataire des envois ferroviaires est tenu de faire déterminer par les autorités ferroviaires les dommages causés pendant le transport. Toute demande d'indemnisation doit être adressée au chemin de fer. Il en va de même en cas de retard dans la livraison des marchandises expédiées dans les délais. La société décline toute responsabilité pour de tels dommages. Les frais de port pour les envois postaux, les frais de fret supplémentaires pour Cargo Rapid, ainsi que les transports spéciaux nécessitant une autorisation Les longueurs excédentaires >15 m et/ou les largeurs excédentaires >2,50 m sont à la charge du client. Les envois ferroviaires sont toujours facturés à l'expéditeur, port payé. Les frais de transport ferroviaire sont à la charge du bénéficiaire. L'entreprise n'est pas obligée de stocker tous les matériaux énumérés dans la liste des prix. Si un véhicule est déchargé par la société ou par une entreprise de transport mandatée par la société, le destinataire des marchandises doit fournir l'assistance nécessaire. Un supplément sera facturé pour le déchargement avec une grue montée sur camion. Lors du déchargement, les marchandises sont placées sur le sol à côté des camions. Le déchargement à l'aide d'une grue spéciale est facturé séparément.

4. délais de livraison

Les délais de livraison que nous indiquons sont des indications non contraignantes. L'entreprise est toujours autorisée à effectuer des livraisons partielles. L'acheteur n'a pas droit à une indemnisation pour retard de livraison en cas d'empêchement/de retard ou de force majeure.

5. prix

Tous les prix sont susceptibles de changer. Les ajustements des prix quotidiens sont réservés. La taxe sur la valeur ajoutée, les frais d'emballage et de transport ne sont pas inclus dans les prix d'offre et de vente.

6. emballage

Les palettes, cadres, etc. facturés doivent être payés en même temps que la facture des marchandises. Les déductions ne sont autorisées qu'en fonction des notes de crédit émises précédemment. Les palettes facturées et retournées en bon état à l'entreprise ou à l'établissement de livraison correspondant seront créditées d'une déduction pour manutention. Pour la collecte de palettes sans livraison simultanée de marchandises, le transport sera facturé selon le tarif.

7. conditions de paiement

Les conditions de paiement imprimées sur la facture sont applicables. Les marchandises restent la propriété de la société jusqu'à leur paiement intégral. À compter de la date d'expiration, les intérêts de retard légaux sont dus. L'acheteur est responsable de tous les frais et travaux supplémentaires internes causés par un retard de paiement.

8. notification des défauts et garantie

Les plaintes et réclamations concernant le poids, le nombre de pièces ou la qualité des marchandises livrées doivent être faites par écrit dans les 8 jours suivant la réception de l'envoi à la société. Si les mêmes sont acceptées comme justifiées, cela ne donne à l'acheteur que le droit à une livraison de remplacement de marchandises exemptes de défauts, mais pas à une compensation ou à une réduction des dommages. Les marchandises faisant l'objet d'une plainte ne peuvent en aucun cas être installées et/ou traitées. Toutefois, l'obligation de garantie ne s'applique que jusqu'à l'expiration du délai légal. En particulier, pour le remplacement des dommages indirects, toute garantie et responsabilité est exclue. Cela n'existe que dans la mesure où le fabricant ou le fournisseur le fournit. En ce qui concerne l'adéquation du matériel à l'usage prévu, la société ne fournit aucune garantie et rejette toute responsabilité pour les dommages résultant d'un traitement défectueux ou d'une utilisation incorrecte, etc. L'entreprise ne peut pas garantir l'aptitude du matériau au traitement de surface (par exemple, galvanisation à chaud, chromage, apprêtage, etc.)

9. Les retours

Les retours ne seront crédités qu'avec notre consentement exprès et moyennant des frais de manutention d'au moins 50 ou 30 % de la valeur des marchandises. Les marchandises ne seront reprises qu'à l'état neuf et non transformé. Pour les produits achetés, la note de crédit est émise en fonction du résultat du fournisseur. Les produits fabriqués sur mesure ne sont généralement pas repris. Les frais de transport de retour et d'élimination seront facturés. Les éventuels frais de découpe et de transformation ne seront pas remboursés.

10. illustrations et mesures

Toutes les illustrations, mesures et informations figurant dans nos catalogues et dans la boutique en ligne sont sans engagement. Nous nous réservons le droit de modifier les modèles et les dessins.

11. lieu d'exécution, juridiction

Le lieu d'exécution des livraisons et des paiements ainsi que la juridiction sont le siège de la société. Pour le reste, les dispositions du droit suisse s'appliquent.

Janvier 2019